

# 31. LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE

- Connaissances de base

De 1946 à 1958, la France connut le régime de la **IV<sup>e</sup> République** qui souffrit des divisions politiques et de l'instabilité gouvernementale.

A. Après la Libération, le Gouvernement provisoire de la République française ( **G.P.R.F.** ) mit en place de nouvelles institutions. Suite à la démission du général de Gaulle, favorable au renforcement du pouvoir exécutif, la constitution de la **IV<sup>e</sup> République** fut difficilement adoptée par une faible majorité de Français, à l'issue de deux **référendums**.

B. Le système politique de la IV<sup>e</sup> République était :

- un « régime parlementaire » : l'Assemblée nationale avait un pouvoir important ( vote des lois, élection du Président de la République, contrôle du gouvernement.. ) ;
- un « régime d'assemblée » : les partis politiques représentés à l'Assemblée avaient une grande influence.

C. La IV<sup>e</sup> République fut affaiblie par :

- les divisions politiques : multiplication des partis après 1945 →
- l'absence de majorités stables à l'Assemblée nationale due au **scrutin proportionnel** →
- une instabilité gouvernementale ( 26 gouvernements en 12 ans ) →
- l'incapacité à résoudre la crise algérienne, ce qui provoquera sa chute.

- Vocabulaire

**G.P.R.F.** :

Gouvernement Provisoire de la République Française.

**référendum** :

Consultation des citoyens sur un projet de loi. Les citoyens votent en répondant par oui ou par non à la question posée.

**scrutin proportionnel** :

Système électoral où les partis présentent des listes de candidats. Les électeurs votent pour un parti, puis les sièges sont attribués en proportion des voix obtenues.

- Repère chronologique

**1946-1958 : IV<sup>e</sup> République**